



Ville de Concarneau



Conseil municipal du 19 mai 2016

Procès-verbal

Conseil municipal du 19 mai 2016
Ordre du jour

	Mémo du Maire	3-4
1	Concarneau Cornouaille Agglomération : Accord local de répartition des neuf communes au conseil communautaire	5-9
2	Urbanisme : Mise à l'étude la transformation de la ZPPAUP en AVAP	10-13
3	Commerce - tourisme : Tarifs taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 2017	14
4	Services techniques : Convention d'occupation du domaine public communal pour la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques entre la ville de Concarneau et le SDEF	15-17
5	Ressources humaines : Renouvellement de la convention tripartite entre la ville de Concarneau, le CCAS et le comité des œuvres sociales	18-19
6	Direction générale des services : Création d'une commission consultative des services publics locaux	20-24
7	Marchés public : Liste des marchés conclus en 2015 - Information	25-26
8	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	27-29

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 19 mai 2016

Bien, Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre place. Bonsoir à tous.

Mesdames et Messieurs, je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder, comme à l'accoutumée, à l'appel des conseillers municipaux, à la lecture des pouvoirs, à la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera M Claude Drouglazet.

(Appel des conseillers municipaux)

M FIDELIN André
M CALVARIN Xavier
Mme LEMONNIER Michelle
M BESOMBES François
Mme TALBOT Marie
M QUILLIVIC Bruno
Mme BOIDIN Laëtitia
M NICOLAS Alain
Mme BAQUE Maguy
M BIGOT Marc
M STEPHAN Jean-Paul
Mme LE NOUËNE Marie-Christine
Mme DUIGOU Jacqueline
Mme PEZENNEC Andrée
Mme RAZER Josette donné pouvoir à M Stéphan
Mme CRETON Françoise
M HENNION Philippe a donné pouvoir à M Nicolas
M ALLOT Yann
M ECHIVARD Alain
Mme CREMERS Annie
M MALLEJACQ Éric a donné pouvoir à M le Maire jusqu'à son arrivée
Mme GUILLOU Valérie
Mme MARREC Sonia
M ROBIN Fabrice
Mme AHJARI Nadia
M AUFFRET Julien a donné pouvoir à Mme Boidin
Mme JAN Marianne
M BONNEAU Pierre-François
M DROUGLAZET Claude
Mme ZIEGLER Nicole
Mme LE MEUR Gaël
M LE BRAS Antony a donné pouvoir à Mme Ziegler, nous aurons une pensée pour lui puisque Antony a perdu sa maman. Nous lui présentons toutes nos condoléances.
Mme LE MEUR Marie

En date du vendredi 13 mai 2016, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour,

En date du mercredi 4 mai 2016, je vous ai fait parvenir le procès-verbal de la dernière séance du 10 mars 2016.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal du conseil du 10 mars ?

S'il n'y en a pas, je le soumetts au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ? Pensez aux pouvoirs.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Vous noterez également sur vos agendas que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 30 juin 2016 à 19h00.

Ce soir à l'ordre du jour, il y a huit points. Tout d'abord un point sur l'accord local de répartition des neuf communes au conseil communautaire que je vais présenter.

Conseil municipal du 19 mai 2016

1	Concarneau Cornouaille Agglomération : Accord local de répartition des neuf communes au conseil communautaire
---	---

M André Fidelin :

M le Préfet engage les communes membres de Concarneau Cornouaille Agglomération à revoir leur accord local sur la répartition des sièges de chaque commune au sein du conseil communautaire. En effet, depuis la censure par le conseil constitutionnel (décision n°2014-405 OPC du 20/06/2014), la Loi du 9 mars 2015 a introduit de nouvelles dispositions relatives aux accords locaux sur la composition des conseils communautaires (article L 5211-6-1 e du CGCT). Ces dispositions doivent être mises en œuvre à l'occasion de toute élection partielle.

Dans ce cadre, le bureau communautaire réuni le 3 mai dernier a émis la proposition d'accord local suivante (dernière colonne) :

Nom de la commune	Population municipale (au 1 ^{er} janvier 2016)	Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)	Pour rappel composition actuelle	Proposition d'accord local
CONCARNEAU	18 867	16	15	18
ROSPORDEN	7 507	6	6	7
TREGUNC	7 056	6	6	7
MELGVEN	3 408	2	3	3
ELLIANT	3 199	2	3	3
SAINT YVI	2 939	2	3	3
PONT AVEN	2 842	2	3	3
NEVEZ	2 682	2	3	3
TOURCH	1 014	1	3	1
TOTAL	49 514	39	45	48

La raison qui a prévalu à cette proposition a été de conserver, dans la mesure du possible, au moins 3 sièges à chacune des communes, ce qui est possible pour toutes les communes sauf Tourc'h qui, quels que soient les scénarii, ne peut conserver qu'un seul délégué communautaire (elle aura de ce fait droit également à un conseiller suppléant).

Cet accord nécessite l'accord des 2/3 des conseils municipaux des communes membres, représentant la moitié de la population ou celui de la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population comprenant l'avis favorable de la commune la plus peuplée si la population dépasse le quart de celle de l'EPCI, ce qui est le cas de Concarneau.

Vous avez compris que c'était consécutif au retrait, à Rosporden, de Mme le Maire et la décision par le Préfet de recourir à nouveau aux urnes. Je crois que la décision a été prise pour fin juin début juillet, en ce qui concerne les élections à Rosporden. Entre temps, il nous faut voter la nouvelle composition communautaire des conseillers communautaires, eu égard à ce que je viens de dire précédemment. Aujourd'hui, la répartition au conseil communautaire est représentée par 45 conseillers communautaires. Et effectivement, lors de la conférence des Maires, et lors du bureau communautaire, il a été évoqué le fait que concernant 5 communes, elles se voyaient pénalisées puisqu'elles passaient de 3 à 2 conseillers communautaires. Nous avons voulu une répartition large des communes dans le cadre du conseil communautaire. Ce qui a pour but une proposition d'accord local que nous allons vous proposer.

Il est bien entendu qu'il faut l'accord des deux tiers des conseils municipaux, c'est la règle qui est prescrite par la loi, entre temps, s'il n'y avait pas vote par toutes les communes, et si l'accord n'était pas respecté dans ce cadre de calcul, malheureusement, c'est la répartition de droit commun qui est prescrite par la loi qui s'appliquerait, à savoir 39 conseillers communautaires. Ce n'était pas le choix des Maires tout d'abord et aussi du

bureau communautaire. Voilà ce qui est proposé. Ce que l'on nous demande, c'est de valider l'accord local décrit dans la dernière colonne du tableau présenté ci-dessus. Une proposition d'accord local à 48 au lieu de 45, c'est-à-dire, 3 conseillers communautaires en plus. 3 en plus pour Concarneau, 1 en plus pour Rosporden et Trégunc, identique pour 5 autres communes et malheureusement, Tourc'h dans tous les cas perd 2 conseillers communautaires.

Voilà ce qui est proposé. Si vous avez des remarques, je suis prêt à les entendre.

Oui, M Bonneau.

M Pierre-François Bonneau :

Oui, M le Maire. Sur les trois conseillers supplémentaires, nous vous avons interrogés pour savoir quel type de répartition vous envisagiez pour ces trois conseillers. Vous nous avez dit que vous appliqueriez strictement la loi telle qu'elle est définie. Ce qui signifie qu'il y aura trois conseillers de la majorité municipale actuelle et aucun conseiller de l'opposition, dans les conseillers qui sont là. La loi est pour vous. Je trouve que ça aurait été élégant d'avoir un conseiller de l'opposition qui soit parmi ces nouveaux conseillers communautaires.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Sur cet accord local, sur le principe, même si effectivement, cela peut être discutable pour certaines communes, nous sommes d'accord avec la proposition concernant le nombre de représentants pour Concarneau. À partir de là, j'ai pris contact avec vous la semaine dernière pour discuter un peu de cette nouvelle répartition, puisqu'en 2014, vous aviez expliqué que vous aviez la volonté de travailler avec l'opposition. Et que jusqu'à présent, la répartition sur les représentations, même quand ce n'était pas obligatoire, s'est faite à la proportionnelle des représentations politiques autour du conseil municipal. Vous nous avez répondu comme Pierre-François vient de le dire, que vous appliqueriez, parce que nous n'allons pas le voir ici, on le verra lors du prochain conseil municipal, sur les élus qui seront désignés pour siéger au conseil communautaire. Mais d'ors et déjà, vous nous avez dit qu'il n'y aurait pas de représentant de l'opposition. Bien évidemment, nous ne sommes pas d'accord avec cette décision, et sur le document que vous nous avez envoyé, et qui rappelle l'article prévu sur les modalités de répartition, l'interprétation que vous en faites est un peu discutable par rapport à ce qui est écrit puisqu'en fait, pour la répartition qui se fait à la plus forte moyenne, on calcule d'abord le quotient électoral. Là où vous mettez que le quotient électoral et le nombre de votants par le nombre de postes à pourvoir, sur l'article, il est indiqué que c'est le nombre de suffrages exprimés par rapport au nombre de postes à pourvoir. Dans ce modèle-là, l'équipe que nous représentons mériterait d'avoir un poste. De plus contrairement à ce qui est indiqué, on n'avantage pas la majorité, comme c'est marqué je ne sais plus où dans le document. Il n'y a pas de prime à la majorité comme cela peut se faire pour d'autres représentations à la proportionnelle. Il n'y a aucune raison qui vous empêcherait d'avoir le sens du respect de la démocratie en donnant deux sièges à la majorité et un siège à l'opposition. À partir du moment où vous confirmez votre position, malgré le fait que nous faisons appel à votre sens de la démocratie, nous voterons contre cet accord local.

M André Fidelin :

Très bien, il y a d'autres interventions ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je découvre. J'étais prêt à voter la délibération puisqu'on parlait de chiffres. Effectivement, si on s'aligne à un petit peu plus que ce que demande le conseil constitutionnel, pourquoi pas ? Tout en regrettant que Tourc'h passe de 3 à 1, ce qui est quand même très injuste. C'est une délibération qui me convenait, mais je pensais que la proportionnalité aurait été respectée, que l'on soit à 15 ou à 18. Il me semblait que c'était légitime. Maintenant, je peux comprendre qu'il y ait des considérations tactiques sur l'élection future du futur ou de la future président(e) de CCA, je n'en sais rien. Les spéculations sur les résultats futurs aux élections de Rosporden. J'imagine que peut-être certains iront jusque là. Je suis un peu déçu d'entendre ce que viens d'entendre. Garder la proportionnalité sur 18 comme on l'a eu sur 15, je trouve que c'était relativement juste. Que la majorité ait 2 voix de plus et que nous, opposition nous ne sommes que 3 sur 15, ce n'est quand même pas beaucoup, que l'on soit 4 sur 18, cela me paraissait aller de soi. Du coup, je ne sais plus trop quoi faire, je l'avoue. Oui à la délibération, non à la répartition.

M André Fidelin :

Il y a d'autres interventions ? Non ?

Tout d'abord les remarques qui nous sont faites ce soir, c'est qu'elles prévalent par rapport au prochain conseil municipal, puisque c'est lors de ce prochain conseil municipal que nous devons voter pour les 3 élus communautaires supplémentaires. Tant mieux, ça durera peut-être moins longtemps puisque que nous aurons peut-être moins d'interventions lors du prochain conseil municipal.

Ce soir, il s'agissait de la règle proportionnelle sur la proposition d'accord local qui a été proposée, je le répète par la Conférence des Maires ainsi que le bureau communautaire. C'était à l'unanimité, je le précise.

D'autre part, ce que l'on peut dire, je ne vais pas me cacher, je vais expliquer ou tout au moins essayer d'expliquer ce dont il s'agit. Tout d'abord, il faut savoir que ces dispositions, sont la conséquence de Rosporden. Ce n'est pas la conséquence de la commune de Concarneau. C'est le premier point. Le vote, c'est aussi la conséquence de la décision de l'opposition de Rosporden. Si l'opposition de Rosporden s'était maintenue, il n'y aurait peut-être pas eu de vote, c'est un deuxième point. Ensuite, ce qu'il faut dire également, c'est que notre souhait était de présenter une liste de 3 noms, en ce qui concerne la majorité municipale, parce que nous n'avions pas l'intention de présenter une seule liste. Pourquoi ? Tout simplement parce que je vais dans le sens dont Claude parlait tout à l'heure. On ne connaît pas la suite des événements au niveau de l'élection de Rosporden.

D'autre part, je considère qu'au Conseil communautaire, même si d'une manière générale les élus communautaires ont une position de vote d'intérêt général. Mais je m'aperçois d'une manière générale, que notre opposition de Concarneau au Conseil communautaire a quand même d'une façon, pas générale, mais sur les dossiers sensibles, une posture politique. Quelque part, on ne peut pas nier non plus que notre opposition ne réagisse pas toujours dans l'intérêt général, mais surtout sur un principe de tendance politique. Là aussi, c'est l'élément dont nous avons tenu compte. Maintenant, notre souhait est d'aller au vote avec deux listes au prochain conseil municipal. C'est notre souhait. Maintenant, ce n'est pas pour autant que nous ne connaissons pas l'issue du vote. Et il peut très bien, s'il y a des désistements, ou en fonction du vote des uns et des autres, il peut y avoir une modification à la conclusion des votes.

Que pouvons-nous dire également ? Nous pouvons ne faire qu'une seule liste, mais la loi a été votée en 2015 par des parlementaires. On ne peut pas nier la loi. On applique la loi. On ne peut pas nous reprocher d'appliquer la loi. Maintenant, notre souhait est de présenter une liste pour la majorité municipale. Après, adviendra ce qu'il adviendra en ce qui concerne les résultats du vote. Mais c'est notre souhait.

Ensuite, le calcul des conseillers et des sièges à faire valoir est déterminé d'une manière très technique. Et la règle qui est utilisée est la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Quoi qu'on en dise, c'est la loi qui formalise cette disposition réglementaire. Ce n'est pas une règle que nous avons inventée. Maintenant, le reproche que l'on peut nous faire, c'est de ne pas proposer qu'une seule liste. Mais c'est notre souhait, voilà, pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure. Voilà ce qui a été décidé. Maintenant, je ne peux pas vous en dire plus. Après, c'est le calcul technique qui décidera combien il y aura d'élus de la majorité et combien il y aura d'élus de l'opposition.

Oui, Mme Marie Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Sur la répartition, je pense qu'il aurait été raisonnable et démocratique de faire 14 et 4. par contre, je suis très surprise M le Maire, que vous parliez de légalité alors qu'il y a des moments dans ce conseil municipal, et dans votre mandat, où vous vous asseyez complètement sur la légalité. Ce n'est pas à vous de nous donner des leçons de légalité, parce que des fois, vous vous en fichez complètement de la légalité.

M André Fidelin :

Ce que vous dites n'engage que vous.

Mme Marie Le Meur :

Oui, ça n'engage peut-être que moi mais j'avais envie de vous le dire.

M André Fidelin :

Mme Gaël Le Meur ?

Mme Gaël Le Meur :

J'entends bien ce que vous dites M le Maire. Évidemment, il y a des choses sur lesquelles je ne suis pas d'accord. Tout d'abord, le rapport avec Rosporden, et le fait que l'opposition ai démissionné, pas démissionné. Ce sont des fausses raisons. On est là pour parler de Concarneau et de la représentation de Concarneau au sein du Conseil communautaire.

Vous parlez de posture politique. Je ne peux pas entendre que vous mettiez en doute nos votes sur le principe de l'intérêt général. Vous avez une appréciation qui est la vôtre. Nous sommes des conseillers municipaux. Nous sommes pour certains des conseillers communautaires. Il est vrai que nous pouvons ne pas avoir la même orientation ou le même souhait sur tel ou tel sujet. Mais à mon avis quand vous faites le rapport sur le nombre de délibérations présentées au conseil communautaire et le nombre de délibérations que les élus, je fais référence aux trois conseillers communautaires que nous sommes, n'avons pas soutenu la proposition, cela ne représente pas grand chose sur le nombre de délibérations que nous avons soutenues. Vous ne pouvez pas parler de posture politique et vous ne pouvez pas remettre en doute notre engagement d'élus et notre souci de défendre l'intérêt général. Vous avez donc encore jusqu'au 30 juin prochain pour réfléchir, et je pense que si vous avez comme vous le dites souvent et nous l'avons souvent entendu, d'avoir véritablement la volonté de travailler avec l'opposition, c'est véritablement l'occasion de le montrer en construisant une liste que vous soumettrez au conseil municipal, et vous le faites en amont avec les élus que nous sommes. En construisant donc une seule liste que tout le monde votera et qui sera véritablement représentative des différentes tendances politiques autour de ce conseil municipal.

M André Fidelin :

Je vais vous répondre tout de suite, il n'en est pas question. Nous présenterons une liste et vous présenterez une liste. C'est tout. Voilà.

Je crois que de toute façon nous ne serons jamais d'accord, comme d'habitude. Tout a été dit, à moins qu'il y ait d'autres interventions. Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je revendique de faire de la politique. Je n'ai pas peur des mots. Je pense qu'il y a des gens qui ne sont pas d'accord. C'est bien que nous fassions de la politique, d'ailleurs, vous en faites. La majorité prend son droit, son pouvoir. Elle n'est pas obligée de le partager, elle le prend. C'est la politique. Sur le reproche que vous nous faites en tant qu'opposant, je suis opposant sur un certain nombre de choix qui sont faits à CCA. Je ne le cache pas. Quand je ne suis pas d'accord, je vote contre. Mais comme l'a dit Gaël, nombre de fois j'ai voté pour, comme au sein du conseil municipal. On pourrait faire le calcul des votes pour et des votes contre, je suis sûr qu'il y aura beaucoup plus de votes pour que de votes contre. Ce n'est pas une opposition systématique, je récuse cette façon de présenter les choses. Je la récuse totalement. On fait des contre-propositions, quand on peut, parce que parfois on ne peut pas, on n'a pas le temps. Par exemple sur l'histoire des offices de tourisme, on n'a pas eu le temps d'en débattre alors que c'était un vrai sujet. On n'en a pas débattu ici, ni véritablement à CCA. Mais je le regrette. Sorti de là, je regrette je fais de la politique, oui je fais de la politique et je n'ai pas honte de faire de la politique. Je trouve que c'est un engagement citoyen qui est respectable partout, je respecte tout le monde autour de cette table, y compris ceux qui n'en font pas ou ceux qui en font.

M André Fidelin :

D'accord, mais il ne faut pas dire des contre vérités non plus, parce que quand on dit que pour l'office de tourisme, il n'y a pas eu de concertation à CCA, je suis désolé, ce n'est pas possible. Je ne peux pas entendre cela.

Il y a eu une réunion des conseillers communautaires. Elle a duré deux heures.

M Claude Drouglazet :

Inaudible...

M André Fidelin :

Je suis désolé, mais s'il faut se mettre à la place de tout le monde pour faire des réunions communautaires. Ensuite, il y a les commissions tourisme et économie où vous êtes sensés être représentés. Dans cette instance, il y a eu de la concertation, il y a eu des réunions, voilà.

Je soumetts au vote ce rapport.

Il est proposé au conseil municipal de valider l'accord local décrit dans la dernière colonne du tableau présenté ci-dessus. Je ne vais pas le relire, vous avez le document sous les yeux.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (M DROUGLAZET, Mme JAN).

Le deuxième point concerne la mise à l'étude de la transformation de la ZPPAUP en AVAP.

2	Urbanisme : Mise à l'étude la transformation de la ZPPAUP en AVAP
---	---

M Marc Bigot :

La ville de Concarneau dispose, depuis le 26 février 1992, d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Malgré un bilan positif, la ZPPAUP de la ville devient obsolète. Son règlement est peu pédagogique et désormais inadapté et son périmètre mérite d'être revu.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II), a créé un nouveau type de périmètre de protection du patrimoine se substituant aux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) : L'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

L'AVAP est une servitude d'utilité publique, annexée au PLU, dont l'objet est la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces, dans le respect du développement durable. L'objectif est de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement de l'espace.

La transformation de la ZPPAUP en AVAP doit permettre d'améliorer les points suivants :

- Une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (ITE, panneaux photovoltaïques, éoliennes..)
- Une meilleure concertation avec la population
- Une meilleure coordination avec le PLU (prise en compte des orientations du PADD du PLU)

L'AVAP détermine plusieurs périmètres et y établit des prescriptions portant sur l'aspect architectural, les matériaux, la rénovation des façades, les constructions neuves, les coloris, les plantations... A l'intérieur de ces périmètres, tous les projets de construction, d'aménagement et de travaux sont soumis à autorisation, y compris les travaux habituellement exemptés de toute formalité par le code de l'urbanisme. Les demandes sont soumises à avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

La procédure de création de l'AVAP se décompose de la manière suivante :

- Approbation par le conseil municipal de la mise à l'étude de la création d'une AVAP
- Lancement d'une consultation afin de retenir le bureau d'études qui sera chargé d'accompagner la ville durant la procédure
- Mise en place d'une commission locale de l'AVAP, instance consultative, chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'AVAP
- Arrêt du projet d'AVAP par le conseil municipal
- Avis de la commission régionale du patrimoine et des sites
- Examen conjoint des personnes publiques associées
- Enquête publique
- Délibération de la création de l'AVAP après accord du Préfet

Commission Locale de l'AVAP :

Une commission locale de l'AVAP doit être créée lors de la mise à l'étude. Cette instance associe des représentants de la ville, de l'État et des personnalités qualifiées au titre de la protection du patrimoine et au titre des intérêts économiques concernés. Cette commission a pour mission d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables.

La composition suivante est proposée :

Représentant élus :

- Monsieur le Maire,
- Marc BIGOT, adjoint délégué à l'urbanisme
- Laëtitia BOIDIN, adjointe déléguée à la culture
- Xavier CALVARIN, adjoint délégué au travaux et au développement durable
- Michèle LEMONNIER, adjointe déléguée au commerce et au tourisme
- Pierre-François BONNEAU, conseiller municipal, membre de la commission culture
- Claude DROUGLAZET, conseiller municipal, membre de la commission urbanisme

Représentant État :

- M le Préfet du Finistère, ou son représentant
- M le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- M le Directeur des Affaires culturelles ou son représentant

Personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel :

- Jean-René COULIOU, maître de conférences de géographie à l'université de Bretagne Occidentale, spécialiste de la pêche en Bretagne et des ports bretons
- Michel GUEGUEN, historien local

Personnes qualifiées au titre des intérêts économiques :

- M le Président de l'Interprofession du Port de Concarneau ou son représentant
- Mme la Présidente de l'Union des commerçants ou son représentant

Définition des modalités de concertation :

L'article L. 103-2 du code de l'urbanisme stipule que dans le cadre de ce projet, les modalités de concertation doivent être définies.

Il est proposé d'associer la population selon les modalités suivantes :

- Affichage en mairie de la délibération prescrivant l'établissement de l'AVAP.
- Mise à disposition d'un registre en mairie pour le recueil des avis et des observations du public.
- Communication sur l'état d'avancement de la procédure par le biais du site internet de la Ville et du magazine municipal.
- Organisation d'une réunion publique minimum.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 4 mai 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider la mise à l'étude de la création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ;
- de créer en conséquence une commission locale de l'AVAP qui sera composée des personnes citées ci-dessus ;
- de valider les modalités de concertation susvisées ;
- de lancer une consultation afin de retenir un bureau d'études qui sera chargé d'accompagner la ville dans la création de l'AVAP ;
- d'autoriser le maire à solliciter toute subvention concernant l'élaboration de l'AVAP.

Vous avez affiché à l'écran, le périmètre de la ZPPAUP actuellement en place, on l'a vu depuis 1992. Bien évidemment, il y a un point particulier à Concarneau. Il s'agit de la présence de la Ville-Close, ville historique au centre d'un espace qui est à la fois le centre-ville mais également un espace économique, le port de pêche, un espace industriel avec toutes les zones de construction et de réparation navale. Ce secteur prend également en compte les zones touristiques de la digue jusqu'aux Sables-Blancs. Le secteur de Beuzec est bien évidemment concerné du fait de son église mais également du château de Kerioulet et de points plus diffus sur les hauts de la commune liés à la présence de vestiges Gallo-romains ou autres.

Plus à l'est, il y a bien évidemment le secteur de Lanriec, là-aussi il y a la Chapelle de Lanriec. La ZPPAUP nous amène bien évidemment au Cabellou avec le secteur de Kermingham et bien évidemment le secteur situé à la pointe, du fait de la présence du Fort du Cabellou. Nous avons parlé lors des discussions que nous avons pu avoir avec l'architecte des bâtiments de France, de ces secteurs-là, qui comme je l'ai dit pourraient évoluer. Certains pourront peut-être disparaître de ces cartes, d'autres pourront au contraire être pris en compte. Tout cela fera l'objet des discussions au sein de cette commission. Il était important, bien évidemment, d'y associer le monde économique, et vous avez vu que nous avons proposé à l'Interprofession d'y participer. Il y a bien évidemment, toute la zone portuaire avec un certain nombre de chantiers en cours ou à venir. En cours, il y a tous les secteurs de la zone de réparation et de construction navale, avec un point qui fait l'objet de réflexion au sein de l'IPC et de la Chambre de commerce, il s'agit de la couverture de la cale sèche. Ce sont des points qui seront discutés au sein de la commission.

Inaudible...

Ce qui est en vert représente les zones urbanisées de la commune, autres que celles de la ZPPAUP.

M André Fidelin :

Merci Marc. C'est la première marche d'une démarche qui va se prolonger pendant combien de temps ?

M Marc Bigot :

Pendant un an et demi, certainement. À partir du moment où le bureau d'études sera sélectionné, un an et demi de travaux, oui. À un moment, il sera également en parallèle avec un autre chantier qui sera lancé, c'est celui de la révision du PLU.

M André Fidelin :

Très bien merci. Vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, M Bonneau.

M Pierre-François Bonneau :

C'est juste pour dire que je suis à la fois fier et reconnaissant de faire partie de cette commission. Je pense que ce sera l'occasion pour Claude Drouglazet et pour moi de montrer que nous ne sommes pas que dans la posture.

M Marc Bigot :

Merci Pierre-François. C'est un dossier transversal. C'est de l'urbanisme. C'est de la culture. C'est de l'économie. C'est du tourisme. C'est l'image de Concarneau tout simplement et ce que nous voulons en faire pour les années à venir.

M André Fidelin :

Il y a d'autres interventions ? Non ? Écoutez, je propose que l'on passe au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Merci Marc.

Mme Nicole Ziegler :

Est-ce que je peux intervenir après le vote ? Je n'ai pas pu intervenir avant le vote.

M André Fidelin :

Oui, si c'est fondé. Non, je blague.

Mme Nicole Ziegler :

Bon alors non.

M André Fidelin :

Allez-y, je vous en prie.

Mme Nicole Ziegler :

Micro non allumé...

...toutes les zones en vert qui montrent bien que la ville de Concarneau s'urbanise de plus en plus. Nous avons le sentiment que par ci et par là, il y a des lotissements qui sortent de terre, ce qui est compréhensible. Je pense qu'à un moment il faudrait que l'on se pose avec un urbaniste pour avoir une vision globale du développement de Concarneau à la fois sur les projets de lotissements, mais aussi sur les déplacements, sur la circulation, et sur de multiples autres problèmes qui peuvent être générés par ce développement de l'urbanisation.

M André Fidelin :

C'est le travail du PLU. N'est-ce pas Marc ?

M Marc Bigot :

J'allais répondre. La carte n'est pas nouvelle. Tous les nouveaux quartiers n'apparaissent

pas. Mais comme je l'ai dit à la fin de l'intervention, un autre chantier va s'ouvrir, il s'agit de la révision du PLU.

Ce chantier-là répondra à ces autres déficits.

M André Fidelin :

Merci. Le troisième point, il s'agit de la TLPE et une question de tarifs. Michelle, c'est toi qui présente ça ?

Conseil municipal du 19 mai 2016

3	Commerce - tourisme : Tarifs taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 2017
---	---

Mme Michelle Lemonnier :

Vu les articles L 2333-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 juin 2010 instaurant la TLPE à partir du 1^{er} janvier 2011,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2015 révisant les tarifs de la TLPE pour l'année 2016,

Considérant que les tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac = + 0,2 % pour 2017 (source INSEE),

Considérant que les tarifs de référence pour la détermination des tarifs s'élèvent en 2017 à 15,40 € dans les communes de moins de 50 000 habitants et à 20,50 € en cas de majoration,

Considérant les coefficients multiplicateurs applicables en fonction du support publicitaire et de sa superficie,

Considérant qu'il convient de délibérer avant le 1^{er} juillet pour fixer les tarifs de l'année suivante,

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Nature du support	Tarifs en € / m ²
Publicité et pré-enseignes non numériques dont la surface est inférieure à 50 m ²	20,50 € / m ²
Publicité et pré-enseignes non numériques dont la surface est supérieure à 50 m ²	41 € / m ²
Publicité et pré-enseignes numériques dont la surface est inférieure à 50 m ²	61,50 € / m ²
Publicité et pré-enseignes numériques dont la surface est supérieure à 50 m ²	123 € / m ²
Enseignes de surface totale < à 7 m ²	Exonération
Enseignes : 7 m ² < surface totale ≤ 12 m ² sauf enseignes scellées au sol	Exonération 11,20 €/ m ²
Enseignes : 12 m ² < surface totale ≤ 50 m ² sauf enseignes scellées au sol	22,40 €/ m ²
Enseignes dont la surface totale est > 50 m ²	44,80 € / m ²

M André Fidelin :

Merci Michelle, est-ce que vous avez des observations sur ce rapport ? Non ?

Je le mets au voix.
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Absentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 1 CONTRE (Mme LE MEUR G) 2 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M)

Le point suivant est présenté par Xavier.

Conseil municipal du 19 mai 2016

4	Services techniques : Convention d'occupation du domaine public communal pour la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques entre la ville de Concarneau et le SDEF
---	--

M Xavier Calvarin :

Avant de parler de la délibération, je voulais juste rebondir sur ce qui a été dit en conseil municipal. Lors des dernières semaines, on a dû évoquer des délibérations des marchés publics qui semblaient être contestées par l'opposition. Ce que l'on va faire tout simplement, c'est que l'on va vous ouvrir les marchés publics. On va vous demander d'avoir un représentant de l'opposition à chaque marché public de façon à ce que vous puissiez assister clairement à tous les débats, aux critères de choix qui ont été retenus par les services de manière à ce l'on fonctionne en toute transparence. Là au moins on ne pourra pas nous reprocher de travailler en catimini et de cacher certaines choses. C'était le premier point.

Le deuxième point, il y a quelques semaines, lors d'un conseil municipal précédent, il y avait eu un reproche sur les téléphones des élus. À titre personnel j'ai rendu mon téléphone mairie, apparemment cela paraissait choquer certaines personnes que l'on puisse avoir un téléphone mairie. Je n'ai plus de téléphone mairie. C'était donc le deuxième point. Je vais donc pouvoir partir sur la délibération.

Mme Gaël Le Meur :

Vous pouvez aller jusqu'au bout ? Cela n'a pas été évoqué lors d'un conseil municipal ça, si ? Par qui ?

Inaudible...

Mme Nicole Ziegler :

Si nous avons eu une interrogation c'est que dans votre majorité il y en a eu aussi.

M André Fidelin :

Xavier, tu veux bien poursuivre s'il te plaît ?

M Xavier Calvarin :

Je poursuis. Mais comme cela a été évoqué lors d'un conseil municipal, il était normal de l'évoquer en conseil municipal également.

Mme Gaël Le Meur :

Si vous considérez que...

M Xavier Calvarin :

On va donc parler de la convention.

Mme Gaël le Meur :

Attendez, juste un point.

M Xavier Calvarin :

C'était un porté à connaissance, c'est tout.

Mme Gaël le Meur :

Si vous considérez que ce n'était pas un problème, pourquoi est-ce que vous l'avez rendu ?

M Xavier Calvarin :

Je peux finir.

Mme Gaël le Meur :

Non, mais allez jusqu'au bout de votre explication.

M Xavier Calvarin :

Pourquoi je l'ai rendu ?

Simplement parce qu'au bout d'un moment, les reproches ça commence à devenir lassant. On n'est pas là pour profiter du système. Ce genre d'allusion qui a été faite en conseil municipal m'a franchement dérangé. J'ai préféré le rendre. Voilà pourquoi je l'ai fait. Je l'ai fait tout de suite. La demande est partie dès le lendemain du conseil municipal, le temps ensuite que la ligne soit désactivée. Je peux vous garantir que je n'ai plus de

téléphone municipal.

Je vais maintenant lire la délibération.

Le SDEF doit déployer, en 2016, 138 infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) dans le Finistère. Deux bornes sont prévues à Concarneau. Elles sont financées par le SDEF, la Région et le Département et subventionnées par l'ADEME. Le coût sera nul pour la ville de Concarneau.

Préalablement à la réalisation des travaux, une délibération du conseil municipal sera nécessaire pour autoriser le Maire à signer la convention d'occupation du Domaine Public communal.

Dans cette convention, la Ville doit s'engager sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, pendant une durée minimale de deux ans à compter de la pose de l'IRVE. Sans cela, le projet ne sera pas subventionné par l'ADEME.

Pour vous rendre compte de l'investissement, chaque borne revient à peu près à 12 000 €. Il y en aurait donc une normalement au Passage et une pas très loin de l'office du tourisme sous réserve des installations électriques proches. Il y a encore quelques petites réserves.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider l'engagement de gratuité du stationnement et déterminer deux emplacements qui pourraient être retenus en 2016 :
 - place Duquesne (stationnement gratuit)
 - quai d'Aiguillon, à proximité de l'OTSI
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation du Domaine Public communal avec le SDEF.

Que précise cette convention ? On ne touchera pas de droit d'occupation du sol comme pour les commerçants. Mais par contre, l'infrastructure est entièrement gérée par le SDEF. Que ce soit son alimentation électrique, l'entretien, tout ce qui est inhérent au matériel. La seule condition concerne les deux années de gratuité sur le territoire et qui a d'ailleurs fait débat au sein de l'équipe. C'est vrai que quelque part on accorde une disparité au niveau des stationnements des véhicules sur la ville. On s'est mis d'accord pour les deux ans. Par contre, on risque fort de ne pas aller au-delà. Parce qu'au-delà, ce serait donner un message d'autorisation de voitures ventouses sur la zone de stationnement en centre-ville. Ce qui n'est pas acceptable vis-à-vis des autres véhicules.

M André Fidelin :

Est-ce que nous avons une idée du nombre de véhicules électriques qui circulent sur la ville ?

M Xavier Calvarin :

Pour l'instant non.

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Juste une question sur la légalité de faire de la discrimination positive, avec une utilisation du domaine public payant ou non payant ? Est-ce que c'est vraiment légal ?

M Xavier Calvarin :

Nous avons eu une réponse. C'est une incitation au déploiement des véhicules électriques où on demande aux collectivités de s'engager pour une période de deux ans, pour inciter les gens à éviter de venir en centre-ville avec des véhicules qui rejettent du gaz.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Le temps que les voitures peuvent rester stationnées peut s'encadrer dans une convention, nous ne sommes pas obligés d'accepter pour autant les voitures ventouses. C'est le premier point. Je vais aller jusqu'au bout et après je vous laisserai répondre.

C'est par rapport aux deux points que vous avez évoqués. Il y a eu des interrogations sur les attributions des marchés publics. Il n'y a pas eu de remise en cause des marchés publics. Maintenant, je me réjouis que vous acceptiez qu'il y ait un représentant de l'opposition. Avec un petit peu d'efforts, on va arriver au 30 juin avec un représentant de l'opposition sur la représentation communautaire. Ça va venir. Par contre, en fait il en faudrait deux parce que vous avez accepté qu'il y ait deux groupes politiques au sein de l'opposition. Il faudra réfléchir à cela, afin qu'il y ait au moins un représentant de chaque groupe. Je suppose qu'il faudra prochainement voter sur les représentants. En tout cas c'est une très bonne chose.

M Xavier Calvarin :

Pour la convention du SDEF, nous l'avons amendée dans un premier temps pour ce problème de stationnement. Le SDEF nous a répondu que c'était l'intégralité ou pas du tout. Nous n'avons pas eu le choix justement de pouvoir retirer cet alinéa dans lequel on nous demandait d'étendre la gratuité à tout le périmètre de stationnement de la ville. On s'est vraiment posé la question, parce que c'est vrai qu'il y a une disparité des conditions de stationnement pour la population. Cela permettrait à certains petits malins d'acheter un véhicule électrique et de s'octroyer le stationnement devant chez eux, comme quasiment une place privée. C'est pour cela que je redis ici ce soir, que de toute façon, on n'ira certainement pas au-delà des deux ans, ou alors c'est que l'ensemble du stationnement ville sera entièrement re-débatu. Mais on veut que dans deux ans, tous les véhicules soient traités à l'identique.

Pour ce qui est des marchés publics, je crois que vous avez parlé tout à l'heure de représentation proportionnelle, nous ne sommes que trois en général de l'équipe municipale, je pense que la proportionnalité est quand même à peu près respectée sur ce point-là. Je vous rappelle quand même qu'en commission d'appel d'offres, vous avez déjà une personne qui est dans la commission, elle vient ou elle ne vient pas. Ce n'est pas un problème qu'il y ait une personne à ces commissions de toute façon.

Inaudible...

Comment ?

Vous êtes peut-être deux, oui effectivement. Le problème, c'est d'avoir le quorum en plus. Bien souvent, nous avons eu des commissions d'appel d'offre qui ont été annulées par manque de quorum.

Mme Gaël Le Meur :

On fera donc un titulaire et un suppléant. Et on se débrouillera entre nous.

M André Fidelin :

Très bien. Merci Xavier pour la présentation de ce bordereau.

Quels sont ceux qui sont pour ? Pardon, Bruno voulait intervenir.

M Bruno Quillivic :

Juste une explication de ma part. Même si je suis satisfait que l'on installe une borne pour véhicules électriques et c'est à promouvoir, je considère effectivement que c'est une rupture d'égalité devant les charges publiques, donc je m'abstiendrais sur cette délibération.

M André Fidelin :

Très bien, nous passons au vote.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR et 1 abstention (M QUILLIVIC).

Le point suivant, il s'agit du renouvellement de la convention tripartite entre la ville de Concarneau, le CCAS et le comité des œuvres sociales, Alain Nicolas.

Conseil municipal du 19 mai 2016

5	Ressources humaines : Renouvellement de la convention tripartite entre la ville de Concarneau, le CCAS et le comité des œuvres sociales
---	---

M Alain Nicolas :

Vu l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 19 83 portant droits et obligations des fonctionnaires, complété par l'article 26 de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Considérant que les activités développées contribuent au fonctionnement harmonieux des services de la Ville et du CCAS,

Considérant que la Ville, le CCAS et le COS souhaitent poursuivre et développer les relations de partenariat qu'ils entretiennent dans un cadre conventionnel renouvelé dans le respect des dispositions législatives en vigueur,

La convention entre la ville de Concarneau et le Comité des Œuvres Sociales (COS) et le CCAS a pour but de définir les limites du soutien de la Ville afin que le COS puisse assurer les missions qui lui sont propres.

Cette convention permet notamment de mettre à disposition du COS un local, et précise que la Ville verse une subvention annuelle au COS, en fonction du nombre d'emploi arrêté au 31/12/n-1 . La convention stipule également le nombre global d'heures d'autorisations d'absence octroyées aux élus du personnel du COS.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention pour une durée d'un an, à compter de sa signature.

M André Fidelin :

Merci Alain, vous avez des remarques sur le renouvellement de la convention ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Juste une question. Je n'ai pas le souvenir qu'on ai parlé en commission du personnel de ce renouvellement. C'est une question.

M Alain Nicolas :

Elle est à l'identique de ce qui a été octroyé l'an dernier. Le montant forfaitaire par emploi est fixé à 156 €. Le calcul se fait à partir de l'effectif du tableau des emplois. 386 emplois à la ville en décembre 2015, pour 398 l'an dernier, soit moins 12 personnes. Ce sont surtout des personnels qui ont été mutualisés à CCA au titre de l'urbanisme et de la DSI. Par contre, au CCAS, il y a une personne de plus.

Les moyens mis en place, on les connaît. Il y a un local situé rue de Penhars, à Lanriec mis à disposition du COS à titre gratuit. On a aussi la mise à disposition du CAC pour deux événements annuels qui sont l'arbre de Noël et le repas de fin d'année.

La mise à disposition du CAC moyennant une participation du COS fixée à 10 % du tarif public. Par ailleurs, la mise à disposition d'un agent à titre gratuit pour le calcul du quotient familial équivalent à 5 jours par an. La collectivité accorde également aux élus du COS des autorisations d'absence afin de mener à bien leurs fonctions de gestion quotidienne des activités du COS, selon les conditions ci-après. Elles sont marquées en haut de la page suivante. J'évoquais tout de suite les 288 heures de contingence d'instance sur demande du Président du COS, des autorisations ponctuelles d'absence aux administrateurs, pour participer aux réunions du COS. Des autorisations exceptionnelles d'absence pour les activités du COS, requérant des déplacements. Il n'y a aucun changement par rapport à l'année précédente, simplement, l'effectif a baissé légèrement.

M Claude Drouglazet :

Si j'ai posé la question, c'est que la question se pose ici par rapport aux agents qui partent à CCA. À CCA, il n'y a pas de COS, il adhère à la CNAS. C'est un organisme social national. Je pense qu'il faudra que nous ayons un débat au niveau de la commission du personnel sur le sujet, pour savoir effectivement si la ville adhère au CNAS ou maintient le COS, etc.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Je vais présenter le bordereau suivant, il s'agit de la commission consultative des services publics locaux.

Conseil municipal du 19 mai 2016

6	Direction générale des services : Création d'une commission consultative des services publics locaux
---	--

M André Fidelin :

L'article L1413-1 du CGCT prévoit la création d'une commission des services publics locaux (CCSPL), dans les communes de plus de 10 000 habitants, pour les services qu'elles confient en délégation des services publics ou qu'elles gèrent en régie dotée d'autonomie financière.

Cette commission est présidée par le Maire, comprend des membres du Conseil municipal désignés dans le respect de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'Assemblée délibérante.

La commission examine chaque année :

- Le rapport annuel du délégataire de service public,
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services assainissement,
- Le bilan d'activité des services exploités en régie dotée d'autonomie financière.

Elle est consultée pour avis :

- Pour tout projet de délégation de service public,
- Pour tout projet de création d'une régie dotée d'autonomie financière.

Il est proposé au conseil municipal de créer la commission consultative de services publics locaux :

- De fixer le nombre de sièges du collège d'élus à 5,
- De désigner les élus :
 - Le président, André Fidelin,
 - Xavier Calvarin
 - François Besombes,
 - Michelle Lemonnier,
 - à déterminer
- De fixer le nombre de sièges du collège des associations locales à 5 :
 - CLCV,
 - Bretagne Vivante,
 - ANSEL,
 - à déterminer
 - à déterminer

C'est une commission qui est réglementée, il nous faut le quorum à chaque fois et ce n'est pas toujours simple. Voilà la présentation de ce bordereau. S'il y a un élu de l'opposition qui veut bien siéger à la commission consultative, c'est avec plaisir. Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Il y a un fil rouge ce soir, c'est la représentativité. En fait il faudrait deux places. Je suis désolée d'insister, mais vous avez accepté le principe qu'il y ait deux groupes de l'opposition au sein du conseil municipal. À ce titre, il me semblerait normal qu'il y ait deux places pour les élus de l'opposition. Le nombre de sièges est fixé à 5, il peut être fixé à 6. Cela n'enlève en rien à la représentativité présente. À partir du moment où vous acceptez qu'il y ait plusieurs groupes politiques autour de la table, il faut que chacun ait son représentant. Cela me semble être la moindre des choses.

M Bruno Quillivic :

J'ai juste une intervention sur cette remarque-là. Si je me souviens bien, au second tour, il n'y avait qu'une liste. Les choses sont claires, on est obligé de se baser sur quelque chose de véridique et efficace. Il n'y avait qu'une liste au second tour qui, à priori, n'a pas retenu les suffrages.

Mme Gaël Le Meur :

M Quillivic, je vous rappelle que lors du premier conseil municipal, M Claude Drouglazet et Mme Marianne Jan avaient demandé à mettre en place un groupe propre, et cette demande a été acceptée par M le Maire. À partir de là, il a été acté qu'il y avait deux groupes politiques de l'opposition. À partir de là, il faut qu'ils soient représentés de manière équitable

M Claude Drouglazet :

J'étais intervenu pour la création de cette commission qui est obligatoire.

M André Fidelin :

Oui, c'est vrai.

M Claude Drouglazet :

Je suis content qu'elle soit créée, mais nous avons quand même deux ans de retard. Je suis candidat pour participer à cette commission.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Concernant les deux sièges qui restent à déterminer pour les associations, vous avez une idée ?

M Claude Drouglazet :

J'ai une proposition. Au moins une des deux, avec le comité de défense de l'hôpital qui est un service public. Il pourrait éventuellement faire partie

Inaudible...

M Claude Drouglazet :

Il faut faire une proposition. Elles peuvent faire acte de candidature ou pas ? Les associations que vous avez-là ont fait acte de candidature ? Non ? Vous les avez désignées quoi. Je ne sais pas, c'est une proposition.

M André Fidelin :

C'est à voir.

Mme Gaël Le Meur :

En ce qui nous concerne...

M André Fidelin :

Voilà, c'est la délibération que je propose, c'est-à-dire que je ne pense pas que ce soit utile qu'il y ait beaucoup de personnes. Je pense qu'on travaille mieux lorsque l'on est à effectif réduit. Quelque part, c'est déjà difficile d'avoir le quorum sur ce genre de commissions, je ne pense pas qu'il faille aller plus loin. J'ai bien entendu que Gaël Le Meur posait sa candidature.

Mme Gaël Le Meur :

Non, ce sera Marie Le Meur.

M André Fidelin :

A pardon, c'est Marie Le Meur ?

Mme Gaël Le Meur :

Je défendais l'idée...

M André Fidelin :

Ah pardon, autant pour moi.

Mme Gaël Le Meur :

Je vous demandais de respecter la représentation des groupes politiques.

M André Fidelin :

Écoutez, c'est votre avis et ce n'est pas le mien. Je propose à l'assemblée de voter cette délibération. S'il n'y a pas d'autres remarques.

M Xavier Calvarin :
Avec Claude ou avec Marie Le Meur ?

M André Fidelin :
Avec Marie Le Meur.

M Xavier Calvarin :
Claude est candidat également.

M André Fidelin :
Oui, mais bon.

Mme Gaël Le Meur :
Vous mettez 6, cela ne changera rien, et vous respecterez nos représentants.

M André Fidelin :
On peut faire un vote. Quels sont ceux qui souhaitent un collège d'élus à 6 sièges avec la candidature de Claude ? Quels sont ceux qui sont favorables ?

Mme Gaël Le Meur :
Et de Marie Le Meur, ce qui fait six avec Marie Le Meur.

M André Fidelin :
Ça c'est acté.

Mme Gaël Le Meur :
Aller, ceux qui sont favorables.

M André Fidelin :
Voilà.

Mme Gaël Le Meur :
Mais acceptez, quand même, ayez un sens.

M André Fidelin :
C'est ça la démocratie.

Mme Gaël Le Meur :
Ayez un sens démocratique. Ce n'est pas acceptable.

M André Fidelin :
Bien, il est proposé Marie Le Meur.

Brouhaha...

M André Fidelin :
On peut passer les deux, on va passer les deux. On fait un vote avec Marie Le Meur, et un vote avec Claude Drouglazet. C'est ça ?

Quels sont ceux qui sont favorables...

Mme Gaël Le Meur :
Vous ne pouvez pas faire cela, M le Maire. Mme Ziegler veut prendre la parole.

M André Fidelin :
Je vous laisse la parole.

Mme Nicole Ziegler :
M le Maire, concernant le collège des associations, il y a quelque chose qui m'échappe. Vous avez fait appel à Bretagne vivante, Ansel et à CLCV. Vous leur avez demandé leur avis ?

M Bertrand Le Goff :
Elles l'ont été au niveau de la commission consultative de l'intercommunalité.

M Xavier Calvarin :
Elles sont déjà dedans.

Mme Nicole Ziegler :
Le minimum quand même, c'est de les solliciter.

M André Fidelin :
Bien sûr.

Mme Nicole Ziegler :
Non, on vient de me dire non. C'est quand même extraordinaire.

M André Fidelin :
Bien écoutez, voilà ce qui est proposé. C'est soit Marie Le Meur en tant que collègue des élus, ou on fait un deuxième vote avec Claude Drouglazet.

Quels sont ceux qui sont pour intégrer Marie Le Meur dans la commission ?

Inaudible... micro non branché...

M André Fidelin :
On laisse à 5.

M Claude Drouglazet :
Je retire ma candidature.

Mme Gaël Le Meur :
Ben non.

M André Fidelin :
Bon, très bien.
Bon, nous allons donc voter un collègue avec 5 élus, dont Marie Le Meur.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Vous avez noté derrière ?

Je recommence, quels sont ceux qui sont pour ? Attendez, on ne va pas revenir dessus. La liste avec 5 élus dont Marie Le Meur, et 5 associations.
Voilà.

Ceux qui sont pour ? Allez, on lève le bras si vous le voulez bien.

Mme Gaël Le Meur :
Cela veut dire qu'à l'avenir vous ne respecterez plus les différents groupes au sein de ce conseil municipal.

M André Fidelin :
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Mme Gaël Le Meur :
C'est quand même M le Maire, très significatif du sectarisme que vous êtes en train de mettre en place au sein de ce conseil.

M André Fidelin :
Bien sûr ! Bien nous allons passer au point suivant.

M Bertrand Le Goff :
Nous n'avons pas tout noté.

M André Fidelin :
Vous n'avez pas tous les noms ?
Que ceux qui s'abstiennent lèvent la main, si vous le voulez bien.

C'est bon ? Très bien, merci.

Le rapport est adopté par 14 voix POUR, 19 ABSTENTIONS (Mmes BOIDIN, DUIGOU, AHAJRI, MARREC, CREMERS, GUILLOU, RAZER, MM CALVARIN, NICOLAS, QUILLIVIC, STEPHAN, HENNION) (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (M DROUGLAZET, Mme JAN)

Le point suivant. Présentation de la liste des marchés conclus en 2015.

7	Marchés public : Liste des marchés conclus en 2015 - Information
---	--

M Alain Nicolas :

Conformément à l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du Code des marchés publics 2006 relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices, la collectivité a obligation de publier sur le support de son choix la liste de ces marchés avant la fin du premier trimestre.

La publication a été faite sur le site internet de la Ville dans la rubrique « Votre mairie », « Achats publics » à compter du 24 mars 2016.

Cette liste des marchés conclus pour l'année 2015 est annexée au présent document.

Cette information ne fait l'objet d'aucun vote.

Que peut-on dire. Il y a 120 marchés, 62 % ont été attribués à des entreprises du département du Finistère et 74 % ont été attribués à des entreprises bretonnes. Je n'ai pas tenu compte de Saint Herblain et de Nantes. Nous sommes à 74 % d'entreprises bretonnes et 62 % à des entreprises du Finistère.

M André Fidelin :

Merci Alain. Vous avez des remarques ? Oui Claude.

M Claude Drouglazet :

Je crois que Xavier a répondu par anticipation aux interrogations que j'avais parce que faisant partie de la commission d'appel d'offres, elle ne s'est pas réunie très souvent, mais c'est intéressant d'avoir cette information. Il y a un certain nombre de chiffres, notamment à la page 3/14, les sommes sont extrêmement importantes entre 400 et 500 000 €. Je me suis posé la question de savoir s'il y avait un seuil au-delà duquel le passage en commission d'appel d'offre était obligatoire. Je trouvais que ces sommes-là étaient vraiment très importantes. La question n'est pas d'aller dans la gestion quotidienne de la majorité, mais c'est aussi de se dire qu'il y a une forme de protection pour les gens qui décident sur les grosses sommes, de ne pas forcément avoir la même couleur politique et d'éviter que la pression soit trop forte sur les décideurs que vous êtes, parce que quand vous avez 500 - 600 ou 700 000 € de budget sur un simple marché, on peut imaginer ce qu'il peut se passer. C'était l'interrogation que j'avais et la seule. Ceci dit, je vous ai dit aussi en début de mandat...

Problème de micro...

... qui que ce soit de malversations ou de traficotage, je le dis comme je le pense. Mais je pense qu'il faut aussi parfois être prudent. Sur des gros marchés, la commission d'appel d'offres est aussi là pour protéger les élus qui prennent des décisions parfois lourdes de conséquences.

M Alain Nicolas :

Pour la commission d'appel d'offres en ce qui concerne les travaux, ce sont les travaux qui sont supérieurs à 5 225 000 €. Pour les fournitures et les services, 209 000 € pour la ville et pour le service des eaux et assainissement, 418 000 €. Ce sont des montants relativement importants. Il y a tout un processus à respecter dans les procédures de marchés adaptés. À partir de 25 000 €, on est obligé de faire des publications dans les journaux officiels.

M Xavier Calvarin :

Surtout que maintenant le code des marchés vient d'être remplacé. C'est un arrêté qui fera office de référence. Cet arrêté-là doit être conforme au règlement européen. On est en cours d'analyse des changements qui sont intervenus du fait du déclassement du code des marchés. Grosso-modo, on retrouve les mêmes seuils. Il y a les marchés à bons de commande, les marchés à procédure adaptée comme le disait Alain, avec les différents seuils en fonction des marchés. L'allotissement est maintenant privilégié afin d'ouvrir à des marchés plus locaux. Ça aussi c'est fait, il y a également l'introduction des mesures sociales et environnementales sur les marchés. Voilà l'évolution que nous avons en cours actuellement.

M André Fidelin :

Au 1^{er} avril 2016.

M Claude Drouglazet :

On s'aperçoit qu'en fait il y a très peu d'entreprises concarnaises qui apparaissent, soit elles ne répondent pas, mais c'est quand même dommage quand on voit les sommes en jeu. Je ne sais pas s'il y a moyen de les solliciter davantage. Cela apparaît quand même clairement, même si notre trésorier a dit qu'il y en avait pas mal dans le Finistère. De Concarneau, en fait il y en a très peu.

M Xavier Calvarin :

Je suis très content de ce questionnement, parce que je suis comme beaucoup de Concarnois, parent d'enfants qui travaillent un peu partout sur le territoire et qui travaillent dans des grosses structures qui n'interviennent pas bien évidemment au sein d'une localité comme la nôtre mais qui sont donneurs d'ordre en général et que l'on retrouve dans les codes des marchés. Je pense que si on en est arrivé maintenant à uniquement regarder qui peut fournir sur le territoire, parce qu'il faut privilégier des entreprises du territoire en risquant de ne pas répondre aux critères de concurrence, ça devient très grave, surtout qu'il y a eu un article qui est passé et qui nous a un peu énervé. Il met en cause des entreprises brestoises et quimpéroises. On arrivait jusque là. J'espère aussi qu'on ne va pas regarder dans quelle marque de voiture on circule pour savoir si on privilégie les voitures françaises ou les voitures étrangères. On arrive dans un seuil de propos, qui m'agace fortement. Je pense que quand ce sont des entreprises bretonnes ou françaises et bien tant mieux, ça marche. On a quand même un tissu où bien heureusement tous nos enfants se répartissent. Et quand nos enfants font des études, on s'aperçoit que quasiment tous partent. Très peu de jeunes concarnois travaillent à Concarneau. On parle du vieillissement de la population, et bien oui, c'est une réalité on l'a vu sur la Bretagne. Ce n'est pas un problème propre à Concarneau. On l'a donc vu sur la Bretagne ces dix dernières années, le vieillissement de la population et l'augmentation du taux de chômage. C'est une réalité bretonne, ce n'est pas une réalité concarnoise. Je pense qu'il faut que nous raisonnions plus largement que sur le périmètre local. Il faut que nous nous posions la question, est-ce que les entreprises qui doivent intervenir là sont des entreprises qui sont susceptibles de donner de l'emploi local et non des entreprises qui font appel à de la main d'œuvre étrangère pour casser les prix avec un « dumping » social. C'est jamais le cas avec les entreprises que nous retenons.

M André Fidelin :

Pour compléter, il faut savoir que le code des marchés publics est très encadré. Il faut être très vigilant sur les procédures. Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Deux choses. Contrairement à ce que laisse entendre M Calvarin, M le Maire je voudrais vous dire que vous n'avez jamais entendu votre opposition, mettre en cause la légalité des marchés publics. Nous ne sommes jamais allés, M le Maire...

Brouhaha...

Mme Nicole Ziegler :

Je m'adresse à M le Maire. De toute façon comme vous ne me parlez pas et que je n'ai pas l'autorisation de vous parler, je m'adresse au Maire. Ça c'est une chose.

D'autre part, M Quillivic pourra porter aussi son analyse, parce que nous étions ensemble à l'assemblée générale des Maires du Finistère, où il a été présenté le bilan moral de l'action passée par cette association. C'est-à-dire l'action qui a été menée en 2015 et où il a été dit que cette association dont vous êtes membres, M le Maire, avait travaillé sur la possibilité de faire en sorte que dans les marchés publics parfois on réponde à la nécessité de circuits courts. C'est tout ce que nous avons dit. C'était à l'unanimité, là il n'y avait pas de conflits politiques. C'était l'unanimité parmi tous les Maires de pouvoir privilégier ces circuits courts, comme le préconise d'ailleurs, l'Agenda 21 qui va être mis en place par la ville de Concarneau. C'est tout ce que nous avons dit. Et quand en plus on peut sauver quelques commerces concarnois, qui sont quand même pour certains en grande difficulté, et bien voilà, c'est tout ce que nous avons dit. Et bien sûr, nous sommes pour l'internalisation, nous sommes pour l'ouverture des frontières, etc. Bien entendu !

M André Fidelin :

Merci Mme Ziegler. Là il n'y a pas de vote. Merci de vos interventions.

Nous passons au dernier point concernant le tableau des décisions du Maire.

Conseil municipal du 19 mai 2016

8	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
---	--

M André Fidelin :

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibérations du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.

Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.

Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
19-2016	Bibliothèque	Ed Thierry Magnier	Location exposition « Boris, la grosse expo »	21 jours	3/03/16	24/03/16	687,50€
20-2016	Sport nautisme	Messieurs dames de la côte	Convention de mise à disposition d'un local à la base nautique des sables blancs	11 mois	09/02/16	31/12/16	Gratuit
21-2016	Sports nautisme	Club vitalité océane	Convention de mise à disposition d'un local à la base nautique des sables blancs	11 mois	09/02/16	31/12/16	Gratuit
22-2016	Bibliothèque	Catia Galeron	Intervention de Catia Galeron le samedi 6 février à la bibliothèque dans le cadre de la conférence sur Jacques Villeglé	1 jour	06/02/16	06/02/16	249€ bruts
23-2016	Bibliothèque	Idée originale	Projection du film - Les marées dans la vie des hommes le 27 février à 18h au Cinéville de Concarneau en présence du réalisateur	1 jour	26/02/16	26/02/16	200€ TTC
24-2016	Bibliothèque	Emmanuel COUANAULT	Conférence d'Emmanuel COUANAULT dans le cadre de la programmation de la bibliothèque le samedi 27 février à 15h	1 jour	27/02/16	27/02/16	249€ bruts
25-2016	DSI		Annulé				
26-2016	Bibliothèque	BDIC	Commande de fichiers numériques d'affiches de la guerre d'Espagne pour reproduction et exposition.	43 jours	18/10/15	30/11/15	200€
27-2016	DSI	EDEN solutions	Contrat de support EDUTICE pour les écoles de Concarneau.	1 an	01/01/16	31/12/16	950€
28-2016	Centre des arts	Compagnie l'Artifice	Contrat de cession de la compagnie l'Artifice pour le spectacle PICA PICA - Jean-Philippe PIERRON	2 jours	03/03/16	04/03/16	1 800 €HT
29-2016	Centre des arts	Mère Deny's Family	Contrat de cession de Mère Deny's Family pour le spectacle DOOLIN'	1 jour	11/03/16	11/03/16	3 200 € HT
30-2016	DSI	Orange	Contrat abonnement Orange internet pro VDSL.	1 an	01/03/16	28/02/17	420€
32-2016	Patrimoine	Office du tourisme	Vente de billetterie des visites guidées programmées par le service du patrimoine par l'office de tourisme	1 an par tacite reconduiti on	05/02/16	05/02/17	Commission de 5 % des ventes réalisées
33-2016	Bibliothèque	Véronique BROD	Location d'une exposition « MursMurs ».	12 j	01/03/16	12/03/16	250€
34-2016	Sports	Lycée Pierre Guéguin	Mise à disposition de 39 balises utilisées par les enseignants	3 ans	07/03/16	07/03/19	Gratuit

			d'éducation physique et sportive dans le cadre de courses d'orientation dans le bois du Porzou et aux alentours				
35-2016	Sports	Club de plongée de Cornouaille	Mise à disposition d'un local aux Sables Blancs - cadastré BO n° 119	9 mois	10/03/16	31/12/16	Gratuit
36-2016	Événement	CCI	Installation du village de la Transat AG2R La Mondiale - Parking quai Carnot.	3 sem	14/03/16	8/04/16	Gratuit
37-2016	Culture	MICAMAC	Convention d'occupation du domaine public - Petit champs en Ville Close.	46 jours	16/07/16	31/08/16	21€/j
38-2016	DSI	Orange	Transfert de ligne mobile Orange du 06-23-75-40-35.	1 an	23/03/16	23/03/17	Gratuit
39-2016	Sports	SRC	Convention de mise à disposition de locaux aux Sables Blancs et Pôle nautique.	9 mois	22/03/16	31/12/16	Gratuit
40-2016	Bibliothèque	Josiane GUEGUEN	Intervention Josiane GUEGUEN du mars 2016 à 15h à la bibliothèque.	1 jour	26/03/16	26/03/16	226€ nets
41-2016	Education	APE de Kerandon	Trocs et Puces	1 jour	08/11/15	08/11/15	Gratuit
		APE du Rouz	Réunion	1 jour	17/11/15	17/11/15	Gratuit
		APE du Rouz	Réunion	1 jour	18/12/15	18/12/15	Gratuit
		Les Joggeurs du Beffroi	Assemblée générale et repas	1 jour	23/01/16	23/01/16	Gratuit
		APE Keramporiel	Pot de début d'année	1 jour	22/01/16	22/01/16	Gratuit
		APE du Rouz	Réunion	1 jour	24/02/16	24/02/16	Gratuit
		APE Keramporiel	Réunion	1 jour	04/02/16	04/02/16	Gratuit
		APE Keramporiel	Réunion	1 jour	03/03/26	03/03/16	Gratuit
		OTITI GARDERIE	Repas africain	1 jour	12/03/16	12/03/16	Gratuit
		Mme TORILLEC - Ecole de Lanriec	Stages de soutien	15 jours	04/04/16 06/07/16 24/08/16	08/04/16 12/07/16 30/08/16	Gratuit
		Mme MARION - Ecole du Rouz	Stages de soutien	15 jours	04/04/16 06/07/16 24/08/16	08/04/16 12/07/16 30/08/16	Gratuit
		M COUROUBLE - Ecole du Dorlett	Stages de soutien	15 jours	04/04/16 06/07/16 24/08/16	08/04/16 12/07/16 30/08/16	Gratuit
42-2016	DGS	VISIOCOM	Renouvellement du contrat Visiocom - Navette gratuite avec emplacements publicitaires	3 ans	19/02/16	19/02/19	Gratuit
43-2016	DSI	Orange business	Création de 3 abonnements - machine to machine pour le service des eaux	3 ans	20/04/16	20/04/17	15 € par an
44-2016	Centre des arts	SARL ASTERIOS SPECTACLES	Contrat de cession de deux spectacles : Camille HARDOUIN - Solo Jeanne CHERHAL - Solo	1 jour	29/04/16	29/04/16	700€ HT et 5 800 € HT
45-2016	Bibliothèque	Jean ROHOU	Intervention de Jean Rohou dans le cadre de la programmation de la bibliothèque	1 jour	16/04/16	16/04/16	249€ bruts
46-2016	DSI	Orange business	Création de 3 abonnements machine to machine pour le service citoyenneté	3 ans	27/04/16	27/04/16	15€/mois
47-2016	Culture école de musique	Association DROM	Convention de partenariat culturel - Mise en place d'actions avec la chanteuse de musique italienne - Parveen Khan	11 semaines	05/03/16	21/05/16	2 927,55 €

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégué.
- Dont acte.

Si vous n'avez pas de remarques particulières ?

Mme Gaël Le Meur :
J'ai juste une interrogation.

M André Fidelin :
Oui.

Mme Gaël Le Meur :
Sur la dernière page, à la page 40. Il est noté l'installation du village de la Transat sur le parking quai Carnot avec un point d'interrogation. Et c'est noté que c'est gratuit. Je ne comprends pas bien parce que ça ne dépend pas de la ville.
C'est page 40 en haut, le deuxième point. La décision numéro 36-2016. La ville n'a pas à dire si c'est gratuit ou payant. Ça ne dépend pas de la ville.

M Xavier Calvarin :
Une convention a été passée avec le CCI pour que le village soit installé de façon gratuite sur leur périmètre.

M André Fidelin :
Oui, voilà, c'est ça.

Mme Gaël Le Meur :
Oui, mais alors pourquoi, quai Carnot avec un point d'interrogation ?

M André Fidelin :
C'est une faute de frappe.

Mme Gaël Le Meur :
Très bien.

M Xavier Calvarin :
C'était bien quai Carnot. Je confirme.

M André Fidelin.
Bien, voilà pour ce conseil municipal qui a été court.

M Claude Drouglazet :
J'avais souhaité que vous mettiez à l'ordre du jour la création d'un centre de santé par courrier du 29 avril. J'aurais souhaité que vous mettiez cela à l'ordre du jour. Je pense que ça aurait été l'occasion vu que le conseil n'était pas très long. Le dossier que vous avez reçu de Mme Arvoeuf et dont j'ai eu copie, est excellent à mon sens. Ce serait bien d'en informer les conseillers municipaux. J'aurais souhaité cela, mais vous ne l'avez pas mis à l'ordre du jour et je le regrette.

La séance du conseil municipal est levée à 20h20.